

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : Mercredi 3 avril 2024

**25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET,
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**2 pouvoirs :**

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

**Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance**

=====

**FINANCES  
Subvention aux associations**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu les demandes de subvention déposées
- Vu les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'accorder les subventions aux Associations suivantes :

Nom du demandeur	Montant attribué au titre de l'année 2024	Commentaire
<b>SUVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Centre Socio Culturel AVT – Aide au fonctionnement	<b>109 413,05€</b>	Convention pluriannuelle (selon l'indice de référence INSEE des prix à la consommation N-1)
Centre Socio Culturel AVT – Remboursement fluides	<b>31 764,64€</b>	Convention pluriannuelle (selon l'indice de référence INSEE des prix à la consommation N-1)
Ecole de musique	<b>11 364,50€</b>	Demande reçue le 11 janv 2024
Radio Gâtine	<b>250,00€</b>	Demande faite le 7 fév 2024 sans montant
<b>SUBVENTIONS MANIFESTATIONS</b>		
CSC AVT : Festival « Les murs ont des oreilles »	<b>2 000,00€</b>	Demande reçue le 28 février 2024. Budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à 24 200€
CSC AVT : Festival « Musiques et Danses du Monde »	<b>3 000,00€</b>	Demande reçue le 28 fév 2024. Budget prévisionnel de la manifestation s'élevant à 89 200€
Les Rendez-vous de Saint Loup : « Festival de Peinture et de Sculpture »	<b>4 500,00€</b>	Demande reçue le 2 avril 2024. Festival prévu les 6 et 7 juillet. Budget 2023 : dépenses 19 088,70€, recettes 17 172,06€. Excédent 1 916,64€
EOLE 79 : « Régate au Cébron »	<b>500,00€</b>	Demande reçue le 18 fév 2024 pour l'organisation d'une régata Windsurf (planches à voile) sur le lac du Cébron le 1 <sup>er</sup> juin 2024. Pas de BP. Budget déficitaire 2023 de 1 317,08€
Equiliberté 79 : rassemblement national de randonnée équestre	<b>2 500,00€</b>	Demande reçue le 2 avril 2024. Manifestation prévue du 25 au 29 juillet à Soulièvres : contribuer à faire découvrir les richesses géographique et patrimoniales du territoire. Budget de la manifestation (animations, spectacles, repas...) : 122 000€
<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Montant attribué au titre de l'année 2023</b>	
Toit en Gâtine	<b>2 955,25€</b>	Convention prise en charge des fluides et entretien des espaces
Pôle Métal 2S	<b>500,00€</b>	Demande reçue le 15 juin 2023

- d'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 10 avril 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance,  
Dominique GUILBOT

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024  
M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publication le : 11-04-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48